

Extrait du registre des délibérations

Le 18 juillet deux mille vingt-deux, à 17h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur André LANUSSE-CAZALÉ, Maire de GARLIN.

Étaient présents : Mesdames : Chantal Ferrando, Francine Lahore, Joëlle Préchacq-Latrete, Christelle Saulnier, Marie-Anne Sommesous, Marguerite Vogt.

Messieurs : André Lanusse-Cazalé, Claude Artigues, Pierre Labrosse, Anthony Jegou, Jean-Claude Tucoulou.

Excusés : Julie Sabran (pouvoir à Chantal Ferrando), Jean-Jacques Cérésère (pouvoir à Claude Artigues)

Absent : Mikaël Bernadet

Secrétaire de séance : Anthony Jegou

1°) Approbation du compte-rendu

André Lanusse-Cazalé : Avez-vous des questions ou des observations sur le dernier compte-rendu qui vous a été transmis ?

Non, il est donc adopté à l'unanimité.

2°) Objet : RD42 : travaux d'aménagement de la rue des Pyrénées – avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire rappelle la convention de co-maîtrise d'ouvrage conclue avec les services du Département et relative aux travaux d'aménagement de la rue des Pyrénées.

Il précise qu'il convient de modifier ladite convention quant aux dispositions concernant les participations financières de chacune des parties. Il précise que cet avenant a été validé en commission permanente du Département en date du 3 juin 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire en ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de co-maitrise d'ouvrage.

(votants : 11 exprimés : 13 pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

3°) Patrimoine communal : acquisition d'une maison

Monsieur le Maire indique aux conseillers la mise en vente d'un bien immobilier sis 2 avenue des Martyrs de la Résistance à Garlin. Il s'agit d'un ensemble immobilier composé au rez-de-chaussée d'un ancien commerce (boulangerie), de dépendances et à l'étage d'un appartement d'habitation.

Monsieur le Maire indique tout l'intérêt de la commune à se positionner sur cette acquisition.

Tout d'abord, s'agissant de l'appartement, en très bon état, il pourrait être loué rapidement après rafraichissement.

Le rez-de-chaussée pourrait être concédé par voie de bail à un commerçant ou le cas échéant mis à disposition de plusieurs associations.

Le terrain pourrait être divisé de la façon suivante : une partie à la disposition du locataire de l'appartement, une partie à céder au SIVOS pour l'agrandissement de l'espace jeunes et une troisième

partie à céder à la CCLB pour la création d'un espace détente en connexion avec la piscine. Cela permettrait également à la commune d'avoir la main sur le devenir de ce bâtiment, vacant depuis plusieurs années, qui occupe une position stratégique au cœur du bourg.

Le prix de vente est fixé à 109 500 € dont 9 500 € de frais d'agence.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE le Maire à acheter le bien susmentionné et son terrain d'assiette de 1 569 m², cadastré AH192, AH194, AH195 et AH530 appartenant à l'indivision Hourugou au prix de 109 500 € frais d'agence inclus.
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes liés à cette acquisition.
- AUTORISE le Maire à régler tous les frais annexes à cette acquisition

(votants : 11 exprimés : 13 pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

ALC : Je vous avais parlé de la maison Hourugou. L'offre proposée par l'agence était trop chère pour nous. L'agence est revenue vers nous il y a peu pour nous indiquer que l'indivision est d'accord pour fixer le prix de vente à 109 500 € et qu'il commençait à y avoir des visites sérieuses.

A l'étage de la maison, se trouve un appartement comprenant quatre chambres très correctes, mais à rafraîchir. L'investissement correspondant aux frais serait couvert par la location de l'appartement.

Il pourrait être intéressant que la famille du futur repreneur du restaurant ouvre une pâtisserie. Dans le cas contraire, cela pourra servir à la Boutik et à d'autres associations.

Chantal Ferrando : Effectivement, c'est très grand derrière.

Anthony Jegou : J'ai un contact qui serait peut-être intéressé.

ALC: Il s'agit d'une très bonne opportunité, j'espère avoir l'adhésion du Conseil Municipal pour cet achat. Il faut aller vite.

Joëlle Préchacq-Latreyte : C'est très grand. Est-ce que tout le derrière en fait partie ? Ainsi que le portail ?

ALC : Oui, cela comprend toutes les dépendances. A ce prix c'est très intéressant. On fait une bonne affaire qui de plus est utile pour la commune. Si on veut redynamiser la place de la Liberté, il faut pouvoir maîtriser le foncier.

Christelle Saulnier : Par rapport au local du rez-de-chaussée, la commune le destinerait exclusivement à un commerce ?

ALC : On va le proposer d'abord au pâtissier, puis on va voir avec Anthony et le cas échéant la CCLB.

Dès qu'on aura signé l'acte de vente, j'engagerai les recherches.

CF : La Boutik n'est pas prioritaire pour ces locaux et l'emménagement se fera seulement s'il n'y a pas de commerce.

AJ : Autant récupérer un loyer si possible.

Pierre Labrosse : On peut quand même prévoir de mettre la Boutik au fond, il y a de la place.

Claude Artigues: Le seul point noir est qu'il y a de l'amiante sur une partie de la toiture.

ALC : On a de la chance, je ne pensais pas que le prix baisserait autant. Notre objectif est quand même de redynamiser le secteur. C'est une pièce principale, pas comme Barreyat mais c'est tout de même très important.

Questions diverses :

ALC : Tout d'abord, des informations sur la poste. La veille du rendez-vous prévu pour la signature du compromis, nous avons reçu un mail nous informant que nous ne pouvions pas signer, qu'un délai d'un mois de droit d'opposition du ministre n'avait pas été purgé. Nous n'avions pas eu connaissance de cette information en amont et nous n'étions pas contents.

On a donc conclu une convention d'occupation afin de pouvoir ouvrir l'agence postale communale et faire avancer les choses. C'est très compliqué et on n'est pas encore propriétaire.

Une bonne nouvelle tout de même, on a reçu la notification de la préfecture au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) qui devrait a priori nous débloquer une aide de 56 000 €. Le fonds de péréquation de présence postale a attribué à la commune une enveloppe maximale de 80 000 €.

S'agissant du projet de pôle culturel, la médiathèque resterait à son emplacement actuel. L'école de musique est prévue à l'étage et une salle d'animation pour la médiathèque doit être aménagée dans les locaux actuels de la salle Saint-Pierre.

L'idée est de mettre en valeur le château en démolissant la partie à côté de la médiathèque et en dissociant l'aile de Saint-Pierre.

Le budget prévisionnel serait de 1,3 millions d'euros. Je recherche des financements et si le plan de financement est acceptable, nous pourrions avancer sur les travaux, sinon on sera plus modeste.

Pour rappel, les Fêtes de Garlin ont lieu ce week-end. Ce sera la dernière année que la Caseta se tiendra à l'ancien Presbytère. Concernant le vin d'honneur, des efforts ont été faits ailleurs, je souhaiterais qu'on agrmente le buffet.

Je vous propose de prévoir quelques amuses-bouches un peu plus conséquents. Il faudrait voir avec la boulangerie Rosez s'ils peuvent nous préparer 500 petits-fours.

Jean-Claude Tucoulou : Le 11 août est prévue la randonnée des Bastides suivie d'une collation comme d'habitude. La randonnée est longue de 10 kilomètres. Le départ et l'arrivée sont au même endroit pour des raisons pratiques. La salle Saint-Pierre a été réservée pour la tenue de la collation.

PL : Nous avons rendez-vous demain à 11 heures avec la gendarmerie pour faire un point sur la tenue des fêtes.

Le week-end dernier, il y a un eu concours de pétanque. Il a fait extrêmement chaud et cela nous semblait compliqué d'organiser une activité extérieure 15 et 17 heures. On leur a conseillé d'annuler mais ils ont souhaité tout de même maintenir l'évènement dont l'association porte la responsabilité.

J'y suis allé samedi après-midi et ils ont tout déménagé dans la salle polyvalente. J'ai appelé le Président pour lui demander de tout remettre en état. La pétanque n'organise pas beaucoup de

manifestations mais cela demande beaucoup d'organisation. Je souhaiterais que l'association soit plus impliquée.

Aux fêtes de Boueilh-Boueilho-Lasque hier, j'ai discuté avec un pompier volontaire qui rentre de quatre jours en Gironde. C'était effrayant, il a eu très peur. Il y aurait cinq pompiers de Garlin sur place. On devrait recevoir ces personnes pour les remercier.

ALC: On pourrait faire une cérémonie pour remercier tous les pompiers de Garlin, on les mettra en exemple.

PL : Il n'y aura pas de poste de secours pour les fêtes. Aucune association de protection civile n'était disponible, je rappelle que les agréments de ces associations sont départementaux et non régionaux, ce qui aurait pu nous permettre d'avoir une équipe. Les pompiers de Garlin seront sur pied.

*CS : Par rapport au feu d'artifice, tout est vu avec les pompiers ?
On en est où par rapport à l'état du bois de la commune ? Et de la situation si la canicule continue ?*

ALC : Oui tout est calé pour le feu d'artifice. Aucun bois ne peut être propre, c'est impossible. La CCLB met en place une filière bois et un technicien doit être recruté pour le 1^{er} août.

PL : A Biscarrosse, le feu a traversé une route de 50 mètres de large.

ALC : C'est un point important et compliqué effectivement. Mais ce n'est pas entretenu pour l'instant.

AJ : Une question de l'association ACSE concernant Le marché de France Bleu qui avait été annulé.

PL : Il n'a jamais été repositionné. France Bleu sera présent à Garlin le 26 août dans le cadre de la tournée de leur camping-car. Les commerçants seront bien évidemment associés à cette animation.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 18h20.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.